

**Atelier régional de renforcement des capacités pour
le les pays de l'Afrique Centrale sure les Stratégies
et les Plans d'Action nationaux sur la biodiversité
(Limbé, Cameroun, 22 au 25 septembre 2008)**

**Communication de MM : GADEMI HABIB
(Ministère de l'Environnement,
de l'Eau des Ressources Halieutiques)**

et

**TCHAGO BOUIMON
(Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle).**

**Thème : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale et
Plan d'Action dans le domaine de la Diversité
Biologique au TCHAD.**

LISTE DES ABREVIATIONS

SNPA : Stratégie national et Plan d'Action

SNRP : stratégie Nationale de réduction de la Pauvreté

DB : Diversité Biologique

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

HCNE : haut comité National pour l'Environnement

IEC : Information Education Communication

**CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement
et le Développement**

RCA : République Centrafricaine

INTRODUCTION

La vie est estimée à environ 4 milliards d'années. Les êtres vivants microscopiques ou macroscopiques, au départ homogènes ou tout au moins peu variables, ont été séparés et placés dans des conditions et des contraintes environnementales différentes mais naturelles, entraînant la disparition de certaines espèces. Mais l'histoire récente montre que l'homme, composante de ce monde vivant, assume une grande responsabilité du rythme alarmant dans la disparition actuelle des espèces. Dans le climat d'urgence caractéristique des problèmes globaux d'environnement, les biologistes, les écologistes, bref, tout homme sensé, pense que l'avenir de la planète est en jeu. En effet, outre les problèmes de la disparition des espèces, il se pose deux autres problèmes : la distribution inégale des ressources biologiques sur la planète et, le droit d'accès ou de partage de ces ressources entre les différents peuples de la terre.

Dans le processus d'évolution, la « Pangée » s'est éclatée en plusieurs continents. Les êtres vivants, pour assurer leur survie se sont adaptés dans « leurs mondes nouveaux » par mutation ou sélection naturelle, augmentant ainsi la diversité de la planète. Cependant, l'apparition de nouvelles espèces ou la « spéciation » n'a pas compensé les pertes.

La diversité biologique ou Biodiversité, quelles que soient les approches et la complexité du concept est synonyme du vivant, de la vie. On part d'un constat simple : la vie, de la naissance à la mort, dans le temps et dans l'espace, est multiforme. Il s'agit de toutes les formes de vie qui partagent la biosphère avec l'espèce humaine, y compris elle-même. Ce paradigme était depuis de nombreuses années, l'objet de débats et de controverses dans les milieux scientifiques. Mais il n'a été réellement porté à la connaissance du grand public que pendant la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio Janeiro en juin 1992. La Convention signée à ce sujet, en donne une définition claire : « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (Convention sur la Diversité Biologique, art. 2).

L'histoire récente montre que l'homme assume une grande responsabilité du rythme alarmant dans la disparition actuelle des espèces.

Les estimations fournies quant au rythme actuel de l'érosion de la Biodiversité sont sujettes à controverse. Ceci est dû non pas à un doute sur l'ampleur du phénomène, mais l'absence d'un mécanisme de suivi systématique et global. Dans tous les cas, RICHARD LAEKEY et ROGER LEWIN (1995) estiment que le rythme actuel de disparitions annuelles se situerait entre 17 000 et 100 000 espèces. TOLBA (1992) affirme que selon

plusieurs auteurs, au cours des trois décennies à venir, le quart de la diversité biologique totale de la terre sera exposé à un risque critique de disparition. En 1990 et 2020, la disparition des espèces suite à l'exploitation des forêts primaires tropicales, entraînerait la perte de cinq (5) à dix (10) % du total des espèces de la terre. Ceci équivaldrait à une perte potentielle de 15 000 à 50 000 espèces par an, soit 40 à 140 espèces par jour.

Les leçons qu'on apprend lors de la mise en œuvre des plans d'actions, notamment à partir d'un bon suivi des indicateurs, permettent de faire des ajustements de la stratégie, de temps en temps, sans perdre le cap. La stratégie développée lors des ateliers nationaux et régionaux, procède de cette conception de la planification.

En guise d'éclairage pour la mise en œuvre de la stratégie, des principes directeurs à garder en toile de fond des actions ont été identifiés.

Sur la base des connaissances actuelles, la Stratégie Nationale et plan d'Action (SNPA) ont identifié l'état présent de la diversité biologique ainsi que les contraintes, les options et les mesures prioritaires à prendre aux fins d'en assurer la conservation et l'utilisation durable. Elle assure également la prise en compte des questions de diversité biologique dans d'autres domaines de gestion de ressources tels que l'agriculture, la foresterie et la pêche.

La République du Tchad a signé la Convention sur la Diversité Biologique (DB) le 7 juin 1992 à l'occasion du Sommet Planète Terre de Rio de Janeiro et l'a ratifié le 30 avril 1993.

Dans la mise en œuvre de cette convention, le processus consiste à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale et le plan d'action. Il s'agit de l'activité habitant telle que énoncée à l'article 6 selon lequel, chaque Partie à la convention « élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les intègre dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels ».

Pour aider le Tchad à s'acquitter de cette obligation, une assistance financière a été allouée au titre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mobilisée dans le cadre du Projet CHD/96/G 31 (projet de renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action dans le domaine de la diversité biologique. Ce projet est exécuté par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques à travers la Direction de Protection de la Faune et des Parcs Nationaux et utilise le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD/NDJAMENA) comme agence de facilitation.

Le présent travail relatif à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action dans le domaine de la diversité biologique au Tchad est le fruit

d'une série d'activités émanant des études monographiques, des ateliers régionaux et nationaux qui ont fait le diagnostic de cette convention au Tchad, en passant en revue la situation passée et actuelle tout en envisageant les solutions de l'avenir.

Les données rassemblées au cours de cet exposé s'orientent vers quatre (4) points ou axes principaux bien articulés entre eux :

- le premier point de cette étude est donc consacré au diagnostic ou état des lieux ;
- le second point traite de la problématique ;
- le troisième se rapporte au Développement de la Stratégie
- le quatrième a trait au Plan d'Action.

I - DIAGNOSTIC OU ETAT DES LIEUX

• Les potentialités

Le Tchad, pays africain, couvre une superficie de 1 284 000 km². Le recensement général de la population et de l'habitat en 1993 a estimé sa population à 6 300 000 habitants. C'est un pays de transition entre les zones saharienne et soudanienne. La moitié du pays est désertique. Il reste une vaste plaine peu accidentée, légèrement inclinée du sud au nord (dépression du Djourab, nord du Lac Tchad). Il est entouré au nord et à l'est par les massifs montagneux dont le plus haut sommet, l'Emi-Koussi culmine à 3415 mètres. On distingue trois zones géographiques à savoir la zone saharienne, sahélienne et soudanienne.

• Zone saharienne

La zone saharienne est située approximativement entre les 16^{ème} et 23^{ème} parallèles Nord, et entre les 15^{ème} et 24^{ème} méridien Est. Elle couvre une superficie de 600 350 km², soit 48% de la superficie du pays et est découpée en trois régions qui sont le Tibesti à l'Ouest, le Borkou au centre et l'Ennedi à l'est. Son climat est compris entre les isohyètes 0-200 mm. Il est caractérisé par une faible pluviométrie annuelle (moins de 200 mm), une température très élevée et de faibles valeurs d'humidité de l'air. La température maximale moyenne, la plus élevée, est de l'ordre de 47°c et s'observe en avril.

L'eau est la principale contrainte écologique qui limite considérablement le développement de la végétation et partant la prolifération de la variabilité biologique. Celle-ci est présente dans les situations particulières bénéficiant des conditions édaphiques favorables : lits d'oueds, plaines d'épandage, zones d'affleurement des nappes.

Du point de vue végétation, malgré le caractère aride de la zone, la végétation présente une physionomie remarquable. On y distingue des ligneux des herbacées et des cultures oasiennes.

Selon P. Quezel (1959), le potentiel de ce domaine est estimé à 568 espèces rencontrées dans le Tibesti dont certaines sont endémiques. Particularité biologique, la végétation montagnarde de l'Emi Koussi à 3415 m constitue une flore extrêmement remarquable.

La végétation domestique représentée par les palmeraies, est composée de phoenix *dactylifera* et *hyphaene thebaica* principales espèces des oasis.

L'arboriculture fruitière est essentiellement représentée par les vignobles et les agrumes.

Les principales cultures rencontrées dans les oasis sont le blé et le mil pour l'alimentation humaine et la luzerne pour le fourrage. On y note également des cultures maraîchères.

Dans la zone saharienne, la faune est fortement représentée dans l'Ennedi (sud-est de Fada, le Ouadi Archei qui est une réserve de faune). L'avifaune est très variée. La faune désertique est constituée principalement d'ongulés vivant dans les dunes et zones sableuses (Oryx, Addax, Gazella, Ammotragus (mouflon à manchettes, varan du désert, Babouin doguéra, le patas (espèce de singe).

La faune domestique est essentiellement constituée de camelins (160 000 têtes). Toutefois, on y distingue également d'autres espèces comme les bovins, ovins, caprins, équins, asins et volailles.

Population : c'est une zone faiblement peuplée (73 000 habitants) et représente 1,2 % de population du pays. Elle se compose de 61 202 sédentaires et 11 983 nomades. Comparativement à sa superficie, les ressources naturelles biologiques sont insuffisantes mais jouissent cependant d'usages rationnels compte tenu de la faible densité de la population.

- **Zone sahélienne**

Située entre les 12^{ème} et le 16^{ème} parallèles Nord, elle couvre une superficie de 490 570 km².

Du point de vue climat, la zone sahélienne s'étend des isohyètes 200 à 600 mm. La température moyenne annuelle varie de 35° c à 40°. L'humidité relative est faible durant une longue période de l'année. Les points représentatifs sont N'Djaména – Mongo – Mao – Abéché.

Eau : on distingue des lacs, des fleuves et des mares temporaires. Les principaux plans d'eau sont le Lac Tchad, le Lac Fitri, les fleuves Batha,

Azoum, le Chari et le Logone et les Ouadis dans le Ouaddaï et le Kanem. A l'Ouest, le Lac Tchad est le 2^{ème} Lac africain disposant d'une richesse remarquable mais fortement menacée par la désertification.

Végétation : du Nord au Sud, on trouve les regs à gravillons, les plateaux sableux et les massifs dunaires, les formations herbeuses et ligneuses. La strate arborée par *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana*, *Maerua crassifolia*... et plusieurs variétés d'Acacia.

En dehors de la flore naturelle, on trouve des cultures vivrières (maïs, sorgho, blé, mil, haricot, arachide), des cultures horticoles et fruitières des cultures fourragères (la luzerne) et des ressources aquatiques : algue bleue (*spirulina platensis*).

Faune : on distingue la faune sauvage, aquatique et domestique.

La zone sahélienne possède la réserve la plus grande du pays (Ouaddi Rimé et Ouaddi Achim) 80 000 km² constituée d'une faune très riche et variée.

La faune sauvage est dominée par les ongulés comme l'Oryx, le mouflon à manchette et différentes variétés de gazelles.

Les effectifs ne sont pas connus avec précision pour aucune des espèces. La faune aquatique se compose de nombreuses variétés de poissons : *lates*, *niloticus*, *clarios*, *protopterus*, *alestes*, *gymnarchus*... Le réseau hydrographique fait que la pêche joue un rôle important.

Du point de vue faune domestique et de par la répartition régionale, on constate que la zone sahélienne est la grande zone d'élevage des bovins, de petits ruminants, des équins et des asins.

Population : la population est estimée à 3 108 000 habitants soit une densité de 6.3 par habitants au km². Elle est composée des nomades et des sédentaires pratiquant l'élevage, l'agriculture et le commerce. Les ressources de cette zone sont un peu plus importantes mais subissent de fortes pressions dues à la croissance démographique.

- **La zone soudanienne**

Située entre les 8^{ème} et 12^{ème} parallèles Nord, elle couvre une superficie de 193 080 km².

Dans cette partie du pays, les précipitations sont de l'ordre de 1 200 mm par an. Elle se situe entre les isohyètes 600 et 1 200 mm. La saison des pluies dure 6 à 7 mois. La température moyenne annuelle sur 8 ans est 28°,1c.

Eau : dans cette zone, on distingue les fleuves Chari et Logone et leurs affluents ; Chari et Logone confluent à 100 km du Lac Tchad prenant leurs sources près des limites nord de la République Centrafricaine (RCA). On y

rencontre également des lacs tels que le lac Iro, lac Léré, lac Fianga, lac Tikem.

Forestières : elle est constituée d'importants massifs forestiers comprenant trois types de formations : forêts claires dominées par les légumineuses et les combrétacées ; savanes arborées foriètières caractérisées par les genres **Daniella**, **Khaya**, **Anogeissus** ; savanes soudaniennes à combrétacées.

Du point de vue faune, la zone soudanienne possède les deux seuls parcs nationaux (Zakouma et Manda) et deux réserves de faune (Binder – Léré et Larmanaye). La faune sauvage dominée par une avifaune riche et variée avec des espèces terrestres et aquatiques et de nombreux ongulés (antilopes, buffles, biches...). La faune aquatique est très abondante car toutes les espèces communes du bassin tchadien y cohabitent. La participation biologique de cette zone montre que la faune comprend également des espèces telles que les lamantins, l'élan de Derby et le Pangolin géant. Quant à la faune domestique, elle se trouve essentiellement dans la partie orientale et occidentale car le reste de la région n'est pas trop propice à l'élevage à cause de la mouche tsé-tsé. Toutefois, on y distingue un cheptel constitué de bovins de trait, d'attelage, d'ovins et caprins adaptés à la zone. Comme particularité, on trouve comme cheptel équin, le poney du Logone et des suidae.

Population : elle est d'environ 3 000 000habitants, soit une densité de 23 habitants par km². Elle est composée essentiellement des sédentaires pratiquant l'agriculture mais aussi l'élevage. Cependant, à un certain moment de l'année, les éleveurs transhumants séjournent dans la zone. Les ressources sont nombreuses et importantes, mais la forte densité permet d'avoir des craintes à l'avenir quant à son utilisation.

- **Cadre constitutionnel**

Comme patrimoine national, l'environnement et la biodiversité doivent être gérés au profit de l'ensemble des populations du pays et surtout pour le bénéfice des générations futures. C'est pourquoi, dans un manifeste, daté du 14/08/1976 et signé par le Président de la république « le Gouvernement du Tchad s'engage à promulguer une législation et créer les structures gouvernementales et administratives nécessaires à la garantie de l'observation des principes écologiques comme base de toute planification et de tout développement économique ».

Trois après la Conférence de Rio de 1992, le Gouvernement tchadien crée un haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) placé sous le patronage du Premier Ministre. Conformément à l'article 3 du Décret n° 822/PR/MET/95 de sa création, sont membres du HCNE :

- le Ministère du Développement Rural ;
- le Ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique Pastorale
- le Ministère des Mines, Énergie et Pétrole ;

- le Ministère des Travaux Publics, habitat et transport ;
- le Ministère de l'Education Nationale ;
- le Ministère du Commerce et de la Promotion Industrielle ;
- le Ministère de l'Administration du territoire ;
- le Ministère de la Communication, chargé des Relations avec le CST, porte parole du gouvernement ;
- le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine ;
- le Ministère des Armées.

Le Secrétariat du HCNE est assuré par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

L'ensemble des structures de l'Etat doit donc être à pied d'œuvre pour protéger les ressources naturelles et en préserver la diversité biologique.

Différents outils réglementaires existent. Ils sont de deux types : le système moderne et le système traditionnel.

Le système moderne est caractérisé par l'existence de mesures d'autorisation, d'incitation, d'interdiction de telles ou telles activités. On distingue :

- la Constitution du 31 mars 1996 ;
- les textes sur le régime de la Faune ;
- les textes en matières de chasse ;
- les textes en matière de protection de la Nature ;
- les textes en matières de protection de la Faune ;
- les textes sur le régime domanial et foncier ;
- les textes sur le régime de l'Eau ;
- les textes sur le régime de la Pêche ;
- le Code Forestier ;
- les textes sur la recherche scientifique, génétique et des technologies ;
- les textes internationaux.

Le système traditionnel se caractérise par :

- le droit foncier et domanial ;
- le droit coutumier et le droit islamique.

- **Politique de la diversité politique**

La grande diversité biologique au Tchad, caractérisée par des écosystèmes variés, une faune terrestre et aquatique abondante, a subi des pressions répétées combinant actions anthropiques et sécheresse. Le résultat est la réduction significative, voire la disparition de certaines espèces.

- **Manifestations politiques**

Les politiques conçues et appliquées au Tchad ont été sous un angle de globalité. La pierre angulaire était la protection de la nature (flore, faune, eau..). La perception séquentielle de l'environnement de façon pluridimensionnelle est récente se traduit par des concepts comme la diversité biologique, la couche d'ozone, les zones humides.

- **Partage juste et équitable**

Le concept est soutenu par une idée de répartition équitable des avantages découlant de la Biodiversité en général. Une répartition équitable des revenus et des biens est une composante importante en processus de restauration de la Biodiversité.

II – PROBLEMATIQUE

La problématique dans les différentes zones du pays se caractérise par des effets directs et indirects.

Les obstacles ou contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique sont :

- faiblesse institutionnelle : le travail de conservation des ressources naturelles, face à l'étendue du pays est énormes et les activités de protection de la flore, de la faune et leur habitat est un véritable défi (on note 574 employés sans moyens de transport et sans équipements).
- Obsolète de certains textes.
- Inadéquation des outils réglementaires : tous les acteurs en matière d'environnement entretiennent des relations passionnelles et tumultueuses avec le milieu naturel dont ils tirent leur principale source de subsistance.
- au niveau de système foncier : les différents systèmes ne sont pas succédés de manière chronologique ; ils se sont superposés, parfois opposés.
- Au niveau des aires protégées : d'une manière générale, autour de la plupart des parcs et réserves, un climat de tension et d'hostilité se fait sentir de façon très nette. A cause des textes législatifs répressifs, la population n'a pas toujours été associée à la gestion et l'aménagement des aires protégées.
- lenteur administrative dans le décaissement des fonds par l'agence d'exécution ;
- mobilité de l'autorité compétente et de correspondant national ;
- faible circulation de l'information ;

- non opérationnalité du CHM (Centre d'échange de base de données) ;
 - faiblesse de contribution du Tchad ;
 - faible expertise nationale ;
 - érosion de la biodiversité (désertification) ;
 - faible gouvernance ;
 - problèmes financiers et techniques ;
 - insuffisance des spécialistes dans les domaines clés de la biodiversité ;
 - conflits politico-militaires et intercommunautaires ;
 - pression anthropique (feux de brousse, braconnage, surpâturage, charge des parcours, déboisement, exploitation extensive et raccourcissement des jachères...).
- pauvreté de la population : l'une des causes de la pauvreté au Tchad est la faible croissance économique depuis plusieurs décennies. Le constat fait dans le diagnostic est que le Tchad ne dispose pas de ressources humaines très qualifiées, capables de mener efficacement la lutte contre la pauvreté.

III – DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE

Le Tchad poursuit le développement d'une Stratégie Nationale et un Plan d'Action en matière de Biodiversité sur son territoire et pour son action. La présente stratégie entre dans ce cadre et se veut de préserver la faune et la flore. Elle décrit :

* L'analyse des concernés : une stratégie ne peut être viable que si les préoccupations des populations sont prises en compte. Les différents acteurs utilisateurs des ressources naturelles ont été sollicités à travers des ateliers régionaux pour donner leurs avis et leurs attentes.

* Les objectifs : ils ont de deux ordres ; l'un de développement dont l'essence est la recherche de la sécurité alimentaire et l'autre spécifique pour pallier cette recherche de la productivité avec la gestion rationnelle des ressources.

L'objectif de développement de la Stratégie de Diversité Biologique au Tchad procède du souci de tenir compte des aspirations des populations et de "négocier" un objectif susceptible d'être soutenu. En formulant un tel objectif, l'on fait le choix de réconcilier l'objectif de conservation avec celui de développement des populations. Au lieu de nier le conflit latent entre la conservation et l'exploitation, on l'intègre dans l'approche stratégique et on opte de ce fait pour une approche de conception et de mise en œuvre concertées. S'agissant de l'objectif spécifique il convient de noter qu'il a été ainsi formulé : conservation et gestion durables de la diversité biologique.

Il s'agit de l'objectif que les responsables de la stratégie doivent garantir, à terme. Il décrit une situation souhaitable où l'équilibre est trouvé entre la conservation et l'exploitation des ressources de la diversité biologique. Les indicateurs suivants ont été formulés pour cet objectif :

- le volume de la biomasse du Tchad augmente en maintenant sa diversité ;
- augmentation de la faune (superficie des habitats, espèces, population pas espèces) ;
- inversion et évolution de la tendance générale de dégradation des ressources biologiques.

* Les principes directeurs

Les principes directeurs ci-après de la stratégie ont été obtenus en validant et complétant ceux élaborés lors du premier Atelier. Ils constituent le cadre de référence des actions et politiques de la diversité biologique au Tchad. Il s'agit donc de dix (10) principes suivants :

1. Chaque forme de vie représente une valeur intrinsèque pour l'humanité.
2. Chaque tchadien(ne) est tributaire de la diversité biologique et a la responsabilité de sa conservation et de son utilisation durable.
3. Tout(e) tchadien(ne), par le biais de l'Information, l'Education et la Communication (IEC), doit comprendre la diversité biologique, en apprécier la valeur et participer aux décisions touchant à la fois les ressources naturelles et l'Aménagement du Territoire.
4. Les actions viseront une gestion des ressources naturelles qui permet de maintenir l'équilibre écologique pour assurer un développement durable.
5. La meilleure façon de conserver la diversité biologique est d'agir *in situ* (milieu naturel).
6. Par souci d'efficacité des interventions en matière de diversité biologique, les approches participatives seront systématisées, et les autorités (administratives, politiques, traditionnelles, religieuses...), de même que les ONG et autres seront impliqués et responsabilisés.
7. Les approches participatives, c'est-à-dire concertées, supposent également le respect et la prise en compte des connaissances locales favorables à la conservation de la diversité biologique. Il s'agit de fonder la protection de la diversité biologique et l'utilisation des ressources biologiques sur les connaissances disponibles et adaptables à l'évolution.
8. une définition consensuelle du cadre de collaboration et des critères d'éligibilité des acteurs en matière de diversité biologique facilitera la complémentarité des actions.
9. Afin d'éviter des abus de quelque nature que ce soit, des mécanismes de gestion, de suivi et de contrôle transparents seront privilégiés.
10. La conservation de la diversité sera favorisée par une action et un partage juste et équitable des connaissances, des avantages et des coûts au niveau local, régional et international..

Les axes stratégiques sont des pistes à garantir pour atteindre les différents objectifs. Pour chaque axe, des actions à mener ont été formulées, ainsi que des indicateurs. Ces axes sont :

- la connaissance et surveillance de la diversité biologique ;
- les écosystèmes et espèces menacés inventoriés, conservés et/ou restaurés ;
- l'utilisation des ressources de substitution accrues ;
- pratiques d'exploitation durables adoptées ;
- exploitation durable des ressources de la diversité biologique.

IV – PLAN D'ACTION

Le plan d'action a pour objet la mise en chantier de la stratégie. Il est constitué de :

- 1) les actions à mener pour arriver aux buts recherchés ;
- 2) le plan des opérations dans lequel trois paramètres fondamentaux ont été identifiés pour la circonstance ;
- 3) les fiches de projets devant mettre dans les actes de la stratégie.

En effet, pour la connaissance et surveillance de Diversité Biologique (DB) améliorée, il faut :

- Etablir une documentation appropriée ;
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie appropriée d'Information, Education, Communication (IEC) ;
- Identifier et exploiter les connaissances des populations en Diversité Biologique : les populations locales ont un savoir-faire qu'il faudra prendre en compte dans les diagnostics ;
- Identifier les domaines de recherche ;
- Déterminer l'impact des activités de groupes socioprofessionnels sur la Diversité Biologique : il faut encourager les initiatives du secteur privé visant à créer et à maintenir des entreprises durables du point de vue environnemental et social ;
- Faire un diagnostic institutionnel et renforcer les capacités ;
- Adapter les textes et les appliquer ;
- Redéfinir une politique appropriée de gestion des couloirs de transhumance ;
- Désarmer les populations et contrôler l'utilisation des munitions ;
- Protéger et restaurer les gènes locaux : il faut conserver les gènes dans les banques ;
- Renforcer les capacités de l'Observatoire du Foncier.

S'agissant des écosystèmes et espèces menacés inventoriés, conservés et/ou restaurés, il faut :

- compléter les études sur les écosystèmes et les espèces notamment, ceux menacés ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation/restauration des écosystèmes et espèces ;
- informer et sensibiliser les populations ;
- améliorer la gestion des aires protégées existantes ;
- faire un diagnostic institutionnel et renforcer les capacités ;
- faire actualiser, diffuser largement et appliquer les textes sur la transhumance, la chasse et la pêche ;
- mettre en place des organes de gestion des conflits ;
- accélérer la mise en place des textes constitutionnels sur la décentralisation.

Pour ce qui est de l'utilisation durable des ressources de substitution accrues, il faut :

- promouvoir les énergies renouvelables et de substitution par la subvention ou la péréquation.
- Promouvoir la valorisation énergétique des déchets animaux et végétaux, de certains sous-produits et déchets agroindustriels tels que la bagasse, les coques de coton et d'arachide et bien d'autres substances.
- Accélérer l'implantation de la cimenterie de Pala.

Pour les pratiques d'exploitation durables adoptées. Il faut :

- intégrer la pratique agrosylvopastorale.
- pratiquer les techniques de culture protégeant et restaurant les sols ;
- il faut diffuser auprès des populations les techniques appropriées tels que les foyers améliorés, la production de gaz méthane par des techniques de bio méthanisation ;
- accélérer la réforme et la mise en œuvre des textes fonciers ; la création de l'Observatoire du Tchad doit tenir compte de la réforme nécessaire ;
- maintenir in situ les espèces à intérêt économique et scientifique : pour les espèces à intérêt économique, il faudra libéraliser ce secteur tout en réglementant et en surveillant les importations anarchiques. Les espèces à intérêt scientifique sont l'œuvre des laboratoires nationaux ou internationaux qui doivent initier et proposer des variétés testées et qui ont des retombées positives.
- Rationaliser la gestion des cours d'eau : la maîtrise de l'eau est la clé de tout développement. Les déperditions d'eau sont coûteuses.
- Créer des ranchs à gibier : la création des ranchs permet de maintenir et développer des espèces qui peuvent servir de base à partir de laquelle on peut faire des prélèvements pour peupler ou repeupler d'autres sites.

- Adapter et appliquer la réglementation en matière de ressources biologiques : les textes actuels sont très anciens, il faut les réactualiser et les adapter par rapport à la situation actuelle.
- Développer la pisciculture : le développement de la pisciculture permet d’approvisionner les populations en ressources halieutiques en toute saison. Ils peuvent aussi permettre de valoriser et conserver la variabilité des espèces existantes.
- Développer et diversifier les techniques appropriées de production halieutique, animale et floristique.

Pour l’exploitation juste et équitable des ressources de la Diversité Biologique (DB). Il faut :

- transférer la gestion foncière aux populations : l’Etat doit formaliser et reconnaître les accords et contrats locaux menés par les populations locales à travers leurs représentants (chefs traditionnels). La gestion foncière doit être laissée aux bons soins de ces différents acteurs.
- Equilibrer le pouvoir entre le moderne et le traditionnel : il s’agit ici d’harmoniser les textes en prenant en compte les besoins réels des populations ;
- Promouvoir et renforcer les organisations rurales et socioprofessionnelles, les ONG, crédibles.
- Promouvoir la gestion et le contrôle communautaire des ressources biologiques : il faut privilégier la création des groupements communautaires au niveau des terroirs.
- Faire partager les résultats des recherches sur la Biodiversité : le partage des résultats doit être inter et intra communautaire.
- Valoriser les compétences nationales dans les institutions internationales, la gestion des dossiers au niveau international est importante pour canaliser les financements dans les Etats.
- Accélérer la réforme et l’application du régime foncier.
- Réinvestir une partie des bénéfices tirés des ressources de la diversité biologique dans la zone d’exploitation pétrolière au profit des populations locales : les bénéfices tirés de l’exploitation pétrolière doivent servir à mener des activités de conservation des écosystèmes dans les zones touchées par cette exploitation et au-delà.
- Mettre en place un mécanisme de gestion transparente : ceci fait référence à une bonne gouvernance par l’Etat en particulier dans la gestion des ressources biologiques gage de la sécurité alimentaire.
- **Le chronogramme**

Il est établi sur les aspects de court, moyen et long terme. Ce chronogramme est tout à fait indicatif et doit se valider en fonction des moyens mis en œuvre.

STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Elaborée en avril 2003, la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) a été adoptée par le Gouvernement en juin 2003, approuvée par le conseil d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale en novembre 2003.

Sa mise en œuvre a commencé officiellement en juin 2003 et le suivi de cette dernière est assurée par une structure appelée « **Observatoire de la Pauvreté** » créée en 2004, qui comprend :

- le Haut Comité de Supervision de la SNRP
- LE Comité de Pilotage
- Le Secrétariat Technique ou interface technique et locale

Les questions auxquelles nous tenterons de répondre sont les suivantes :

- 1) quels sont les résultats de la SNRP après sa mise en œuvre ?
- 2) a-t-elle produit des impacts sur la population pauvre ?
- 3) La population est-elle suffisamment sensibilisée sur les enjeux de la SNRP ?
- 4) Quelles sont les contraintes ou entraves de la Réduction de la Pauvreté ?
- 5) Quelles sont les pistes de solutions proposées pour résoudre ces problèmes ?

En effet pour la première phase allant de 2003 à 2006, 148 actions dites prioritaires ont été programmées à travers cinq(5) axes stratégiques à savoir :

- 1) assurer la bonne gouvernance ;
- 2) promouvoir une croissance forte et soutenue ;
- 3) promouvoir le développement humain ;
- 4) améliorer les conditions des groupes vulnérables ;
- 5) préserver et restaurer les écosystèmes ;

Ne disposant pas de données fiables d'informations résultant de la SNRP, il est prématuré voire prétentieux de parler de son impact sur la population pauvre

En effet, le constat fait dans le diagnostic de la SNRP est que :

- 1) Malgré les réformes institutionnelles (création d'un ministère chargé de la sécurité et de l'immigration, d'un ministère chargé du contrôle d'état de la moralisation, déconcentration de l'administration territoriale) et recommandations issues des grands forums (tenues des états généraux de la justice en 2003 et de l'armée en 2005), on n'a pas encore produit les effets attendus sur l'amélioration de la gouvernance.
- 2) On note une insuffisance de l'amélioration des qualités des ressources humaines :
 - résultats mitigés de l'éducation (augmentation de taux de scolarisation et baisse de la qualité de l'enseignement dans les établissements publics à la suite des surcharges des salles de classe
 - et de la santé (baisse de la mortalité infantile et augmentation de la mortalité ...)
 - une agriculture extensive est pratiquée avec des outils archaïques et une production agricole insuffisante
 - une démographie malmaitrisée

- 3) On note une précarité des conditions de vie des groupes vulnérables (filles mères, orphelins, veuves, ou enfants abandonnés, retraités civils et militaires, personnes handicapés ou vivants avec le VIH/SIDA)
- 4) Dans le cadre de la protection de l'environnement :
 - autour des espaces de conservation, on note un climat de tension, d'hostilité entre les populations riveraines et les agents de l'état à cause des textes législatifs trop répressifs
- 5) Il apparaît cependant indispensable de construire un système durable, impliquant les populations locales, dans la gestion des aires protégées sans quoi elles risquent d'entraver son développement.
Décentraliser ou rationaliser la gestion des ressources naturelles ne signifie pas que l'état doit s'effacer ,au contraire il faut « pas moins mais mieux d'état »